



FRAIS DE SCOLARITÉ

2024-
2025

Nombre d'enfant	Frais de scolarité en \$	Frais de réinscription	
		Nouveau élève \$	Ancien élève \$
1 enfant	565	30	15
2 enfants	930	60	30
3 enfants	1240	90	45
4 enfants	1500	120	60

Modalités de paiement

Les frais doivent être acquittés le jour de l'inscription en espèces ou par chèques postdatés. Les frais incluent le matériel scolaire.

a/ Deux chèques postdatés au nom de BELAGIR:

Le premier chèque daté pour le 29 septembre 2024;

Le deuxième chèque daté pour le 1er décembre 2024.

b/En espèce :

50 % des frais doivent être acquittés le jour de l'inscription;

50% des frais restants pour le 30 novembre 2024.

Annulation et remboursement

Les demandes doivent être adressées à la direction en personne à l'école Al Amal ou par courriel au courriel suivant : ecolealamalmtl@gmail.com . La date limite pour toute demande d'annulation ou de remboursement est le 1^{er} décembre 2024. Seuls les frais des manuels scolaires remis par l'école vous seront chargés. Dépassé cette date, aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

La direction

École Al Amal